

Initiatives ministérielles

chent pas parce que l'invalidité doit être permanente et de longue date.

Je sais qu'il a été question à la Chambre de renvoyer ce projet de loi en comité pour en étudier les avantages et les inconvénients. Un certain nombre de députés estiment, je le sais, que la définition de l'invalidité permanente devrait être étudiée dans le but de l'élargir et d'englober non seulement les personnes qui sont affligées d'une invalidité permanente, mais celles qui peut-être ne peuvent pas travailler pendant un certain temps ou qui ne peuvent faire qu'un travail très limité.

Dans l'état actuel des choses, quiconque peut exercer un travail quelconque n'a pas droit à une pension d'invalidité. Le Nouveau Parti démocratique aimerait que le ministre et le comité de la santé examinent plus attentivement cette question.

Des considérations de temps sont attachées au critère d'invalidité permanente prévu au Régime de pensions du Canada. Pour avoir droit à une pension, une personne doit avoir travaillé pendant deux des trois dernières années ou cinq des dix dernières.

Encore une fois, je connais dans ma circonscription des cas de personnes qui ont été blessées, il y a dix ans disons, et qui se rendent compte seulement maintenant qu'elles souffrent d'invalidité permanente; elles ont produit une demande, mais comme elles n'ont pas travaillé pendant cinq des dix dernières années, elles sont disqualifiées. C'est injuste. Il y a des cas de personnes invalides et incapables de travailler qui ont tâché de se réadapter ou de se recycler et qui ont constaté, après avoir consacré beaucoup de temps et d'effort à essayer de retrouver un emploi rémunérateur, que c'était tout simplement impossible. Elles se sont finalement tournées, en dernier recours, vers le Régime de pensions du Canada pour constater qu'elles n'étaient plus admissibles à une pension.

C'est injuste et cela doit changer. Il est malheureux qu'on n'ait pas profité de l'occasion pour s'attaquer à cette question.

L'étude de la mesure dont la Chambre est présentement saisie a heureusement permis aux députés de signaler ces problèmes. Notre porte-parole en matière de santé a fait une recommandation à cet égard en disant espérer qu'on fasse un examen plus général du Régime de pensions du Canada au comité pour susciter d'autres

recommandations. J'espère que cela se fera, car mes électeurs seraient heureux qu'on réexamine cette loi et qu'on adopte à son égard une approche plus humanitaire.

On souhaite que le Régime de pensions du Canada reste en place au moins tel qu'il est maintenant et dispose des fonds nécessaires pour pouvoir payer les gens qui y deviennent admissibles dans toutes les catégories. Il est certainement nécessaire d'examiner très attentivement l'avenir de la caisse et le montant des cotisations. Même si on y a apporté certaines modifications, on craint encore que le Régime de pensions du Canada ne connaisse des difficultés à l'avenir.

Pour conclure, je voudrais dire que même si la mesure à l'étude constitue un pas dans la bonne voie et que nous, du Nouveau Parti démocratique, pouvons appuyer, il y a encore place pour de l'amélioration, il est nécessaire d'y apporter des améliorations et d'en discuter davantage. Notre caucus insistera très fort pour qu'on réexamine certaines de ces questions avec l'espoir qu'on présente à la Chambre une autre mesure législative visant à rendre le Régime de pensions du Canada plus juste et plus équitable pour tous les Canadiens.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'honorable député qui vient juste de traiter de ce projet de loi.

Je crois comprendre qu'un certain nombre d'organisations, qui ont comparu devant le comité pour exprimer leur point de vue au sujet de cette mesure législative, ont signalé que le projet de loi n'aborde pas certaines questions précises qui les préoccupent. Ces organisations mentionnaient entre autres deux questions qui m'intéressent particulièrement, soit la définition de l'incapacité et, un aspect encore plus important que nous ne devrions jamais perdre de vue quand nous étudions n'importe quel projet de loi à la Chambre, soit les conditions d'admissibilité, et le fait en particulier que les cours de recyclage ou de formation ont été proscrits.

• (1320)

Je me demande si le député pourrait nous donner son avis là-dessus.

M. Laporte: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il sait fort bien que la définition de l'incapacité permanente suscite de vives inquiétudes et qu'il faut la revoir dans le but de l'élargir.